

**Arrêté de jury relatif aux concours communs d'Adjoint Administratif interne**

Session 2023

---

**Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or**

- Vu** les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

**ARRÊTENT**

**Article 1** : le jury chargé de juger les épreuves du concours interne commun d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, organisé au titre de la session 2023, est composé comme suit

**Président de jury** : JEHANNO Colette, secrétaire générale, DSDEN de Côte d'Or

**Vice-présidente de jury** : DESFETE Sylvie, attachée, ministère de la justice, Dijon

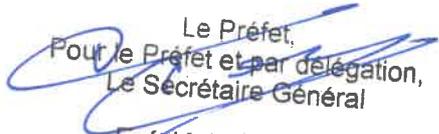
**Membres de jury :**

BERNARD	Frédérique	ingénieure d'études	Université de Bourgogne	Dijon
BONNEVIE	Olivier	attaché d'administration	Rectorat	Dijon
BOURCET	Grégory	personnel de direction	Collège Roland Dorgeles	Longvic
BRONNER	Laurence	attachée d'administration	Université de Bourgogne	Dijon
BROUILLARD	Xavier	personnel de direction	Collège La Croix de l'Orme	Montholon
COPIN	Thomas	secrétaire administratif	Lycée Fourier	Auxerre
DUCROCQ	Nicolas	secrétaire administratif	Collège Claude Guyot	Arnay-le-Du
DUPAQUIER	Nadine	secrétaire administrative	Ministère de la Justice	Dijon
FICHOT	Sylvie	professeure	Lycée Léon Blum	Le Creusot
GHANDI	Samira	secrétaire administrative	Université de Bourgogne	Dijon
GUENARD	Anne	secrétaire administrative	IUT Le Creusot	Le Creusot
JÉANDOT-NOWAK	Romain	secrétaire administratif	Collège Louis Aragon	Imphy
LEGROS	Valérie	secrétaire administrative	Ministère de la Justice	Dijon
PIPON	Hélène	attachée d'administration	DSDEN de Côte d'Or	Dijon
POULAIN	Florian	secrétaire administratif	Rectorat	Dijon
SIMON	Jonathan	secrétaire administratif	Rectorat	Dijon
SOLTANI-LECAT	Amélie	secrétaire administrative	Lycée Lamartine	Mâcon

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 30 mars 2023

  
Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfet de la Côte d'Or,

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
  
Frédéric CARRE

Le recteur de l'académie de Dijon,

  
Pierre N'GAHANE



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté de jury relatif aux concours communs d'Adjoint Administratif externe**

Session 2023

**Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or**

- Vu** les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

### **ARRÊTENT**

**Article 1** : le jury chargé de juger les épreuves du concours externe commun d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, organisé au titre de la session 2023, est composé comme suit

**Présidente de jury** : JEHANNO Colette, secrétaire générale, DSDEN de Côte d'Or

**Vice-présidente de jury** : DESFETE Sylvie, attachée, ministère de la justice, Dijon

Membres de jury :

ALEXANDER	Christophe	attaché d'administration	lycée Henri Moisan	Longchamp
BALMET	Nadine	professeure	lycée Anna Judic	Semur-en-Auxois
BARILLE	Delphine	secrétaire administrative	IUT de Chalon-sur-Saone	Chalon-sur-Saône
BELLAN	Céline	secrétaire administrative	rectorat	Dijon
BOUCHAMA	Myriam	secrétaire administrative	rectorat	Dijon
BOUCHOT	Carole	secrétaire administratif	collège Guillaume des Autels	Charolles
BOUDON ARRATIBEL	Martial	professeur	lycée Louis Davier	Joigny
BOY	Hélène	secrétaire administrative	collège Bois des Dames	Saint-Germain-du-Bois
CHANAUX	Nadège	personnel de direction	collège Roger Vailland	Sanvignes-les-Mines
CHASSUA	Franck	professeur	collège Jean-Philippe Rameau	Dijon
CHEHADE	Romain	secrétaire administrative	rectorat	Dijon
CHOMIENNE	Romain	professeur	lycée Pierre Gilles de Gennes	Cosne-Cours-sur-Loire
CROMBEZ	Rémi	personnel de direction	collège Maurice Clavel	Avallon
DEBBICHE	Véronique	attachée d'administration	collège Marcel Pardé	Dijon
DIMANCHE	Léonidasse	professeur	collège Gabriel Bouthière	Etang-sur-Arroux
DIOT-BOUDARD	Bérangère	attaché d'administration	lycée Emiland Gauthey	Chalon-sur-Saône
DRAPEAU	Joffrey	professeur	lycée Raoul Follereau	Nevers
EGELS	Arthur	professeur	collège les Amognes	Saint-Benin-d'Azy
FREVILLE	Marie-Pascale	secrétaire administrative	rectorat	Dijon
GAGOU	Kathy	secrétaire administrative	ministère de la Justice	Dijon
GERIN	Caroline	secrétaire administrative	université de Bourgogne	Dijon
GUILLEMIN	Jean-Michel	secrétaire administratif	collège Jules Ferry	Genelard
JAY	Florentin	secrétaire administratif	ministère de la Justice	Besançon
JEANNOT	Karine	secrétaire administrative	lycée Simone Weil	Dijon
JORY	Christelle	secrétaire administrative	collège Jean Arnolet	Saint-Saulge
LAURENCEAU	Pascal	professeur	lycée Emiland Gauthey	Chalon-sur-Saône
LAURENT	Jean-Pierre	attaché d'administration	lycée le Castel	Dijon
MARCHAND	Gérald	professeur	lycée Simone Weil	Dijon
MERLIN	Patrice	secrétaire administratif	rectorat	Dijon
MICHELUTTI	Christophe	personnel de direction	collège Emile Lepitre	Laïgues
MORETTI-GELEY	Rose-Marie	secrétaire administrative	IUT de Chalon-sur-Saone	Chalon-sur-Saône
PERRET	Emeline	professeure	collège Pierre Paul Prud'hon	Cluny
SALAHUB	Christophe	personnel de direction	collège La Champagne	Brochon
SOUPEAUX	Julien	professeur	collège du Gâtinais en Bourgogne	Saint Valérien
USTUN	Nathalie	secrétaire administrative	université de Bourgogne	Dijon
VERJAT	Priscilla	professeure	collège Docteur Khun	Vitteaux

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 30 mars 2023



Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfet de la Côte d'Or,

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Frédéric CARRE

Le recteur de l'académie de Dijon,



Pierre N'GAIHANE